



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2024-134 Cession d'une serre tunnel en verre – Vendeethanol85

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°0140-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité de céder une serre tunnel en verre N° d'inventaire MAT DIV 96-07 présentant une valeur nette comptable à 0€ ;

CONSIDÉRANT que l'enchère sur le site Agorastore a été remportée par Vendeethanol85 en date du 16 juin 2024 ;

DÉCIDE

Article 1 : De céder une serre tunnel en verre N° d'inventaire MAT DIV 96-07 à Vendeethanol85, 3 le Moulin du Puy Gaudin, 85150 le Girouard, N° SIRET 51284226100020.

Article 2 : Le prix de vente est fixé à 578 € net de toutes taxes, à l'issue de la dernière enchère.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 4 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 26/08/2024

Le maire,
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le : **29 AOUT 2024**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240829-2024dec134-AU
Reçu le 29/08/2024

Facture pro forma de l'enchère n°2048926



mairie Ancenis-Saint-Géréon
Place Foch 44150 Ancenis-Saint-Géréon
N° de SIRET : 20008322800011
Date de la facture : 18/06/2024 14:54:34

Vendeethanol85
N° Siren : 51284226100020
3 le moulin du puy gaudin
85150 Le girouard

Désignation	HT	TVA (0 %)	TTC
serre en verre	578.00 €	0.00 €	578.00 €

N° de produit : 10152
Période d'enchère du 27/05/2024 au 16/06/2024

Modalités de paiement : Paiement sous 7 jours au Trésor Public.